



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 4 juillet 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Hélène DUBOIS - Sylvain DURAND – Nathalie DUVETTE – Philippe GASCOUIN – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU - Gilles HOCQUET – Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT – Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – François MOUTOT – Dominique NICCO – Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Marjorie TRONCHE-DIVET - Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Annie GONTHIER	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Bertrand HAUET	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAUT
Philippe LEBLOND	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Marie-Thérèse BOBBIO	a donné pouvoir à	Régis BIZEAU

Etaient absents et excusés

Bernard JACQUES, Pierre-Marie MICHEL

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 18-035 au point 18-037

Présents : 39 Pouvoirs : 5 Votants : 44

Du point 18-038 au point 18-060

Présents : 41 Pouvoirs : 5 Votants : 46

Le Conseil Communautaire,

18-035 **APPROUVE, à l'unanimité,** le compte-rendu du 16 mai 2018.

18-036 **PREND ACTE** de cette désignation et déclare installer Madame Marjorie Tronche-Divet dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 18-037** **AUTORISE, à l'unanimité,** le Président à notifier le marché de travaux de « Renforcement de la route des nourrices à Thiverval-Grignon » à la société Colas IDFN pour un montant de 582 911.20 € HT (soit 699 493.44 € TTC)
- AUTORISE, à l'unanimité,** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché
- 18-038** **CREE, à l'unanimité,** la Commission de contrôle financier et désigne ses membres constitutifs suivants : Bertrand Hauet, Hervé Lemoine, Denise Planchon, Yves Revel
- 18-039** **ADOPTE, à l'unanimité,** l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de 6 774 995,67 €
- DECIDE** que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes
- DONNE** mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération
- 18-040** **ARRETE, à l'unanimité,** le programme définitif du Départementale Equipement et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération
- AUTORISE** la réalisation des travaux
- AUTORISE** le président à solliciter la subvention et signer les documents s'y rapportant
- S'ENGAGE à**
- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
 - ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental
 - maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
 - présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
 - demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.
- Le cas échéant :**
- présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la Communauté de communes est propriétaire.
- 18-041** **AUTORISE, à l'unanimité,** la réalisation des travaux
- AUTORISE, à l'unanimité,** le président à solliciter la subvention et signer les documents s'y rapportant dans le cadre du programme « plan piscines régionales »
- 18-042** **AUTORISE, à l'unanimité,** la réalisation des travaux
- AUTORISE, à l'unanimité,** le président à solliciter les subventions et signer les documents s'y rapportant dans le cadre des programmes « plan piscines régionales » et « équipements sportifs de proximité »
- 18-043** **DECIDE, à l'unanimité,** d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 40 654.61 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 37 461.54 €
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

18-044

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès de l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 674.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-045

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'isolations de bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 57 908.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-046

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès à divers bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 22 109.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-047

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux d'aménagement du préau de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 33 906.31 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-048

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux de réfection de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 29 469.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-049

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux de réfection et d'extension de la salle polyvalente.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 21 899.96 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-050

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Autouillet pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 63 318.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Autouillet

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-051

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour les travaux de rénovation de la salle des loisirs.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 245.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-052

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 925.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-053

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Mareil-le-Guyon pour les travaux de rénovation du chauffage de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 730.13 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-054

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour les travaux de rénovation de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 895.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-055

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 25 925.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-056

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 414.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-057

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 76 687.54 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

18-058

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Mareil-le-Guyon pour l'installation et la mise en conformité de la chaudière de la Maison du Village.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 989.58 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-059

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants pour les bonnets de bain vendus à la piscine intercommunale

- Adulte : 2€
- Enfant : 1.5€

18-060

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants au Syndicat intercommunal du centre de secours de Plaisir :

- Alain BRICAULT
- Michel DAGIONI
- Rémi LUCET
- Daniel BOSSE



Le Président

Hervé PLANCHENAULT